

Audit du processus de traitement de la paie

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport Final DAIE-2024-RF02

16 avril 2024

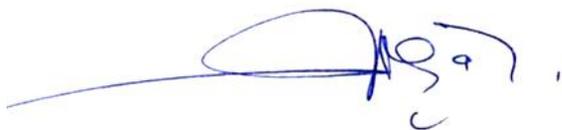
Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
Audit du processus de traitement de la paie	SRH, DAF	Audit	Améliorations significatives requises
Observations d'Audit	Critique 0	Significatif 3	Modéré 0
			Mineur 0

Importance de la Mission :

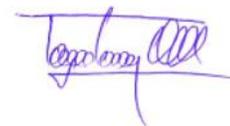
Le Statut du personnel de l'Organisation édicte les principes généraux applicables aux traitements, allocations, indemnités et primes des membres du personnel. Des directives en précisent les modalités d'application. Les barèmes des traitements, les allocations, les indemnités et les primes des membres du personnel sont adoptés et révisés par le Conseil permanent de la Francophonie, sur proposition de la Secrétaire générale.

Objectifs et Périmètre	Résultats
<p>L'objectif général de cet audit était de fournir à l'Organisation une assurance raisonnable sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles-clés relatifs au processus de traitement de la paie.</p> <p>La mission a porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de la paie ; • Le paiement des salaires ; • Le suivi et la comptabilisation de la paie. • L'efficacité des systèmes-support du processus (outils utilisés par les parties prenantes au processus et leur interopérabilité) ; et • La traçabilité du processus. 	<p>La mission a recensé trois problèmes significatifs relatifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> i) à l'externalisation du traitement de la paie ; ii) aux système et outils de gestion de la paie ; et iii) aux modalités de gestion du fonds de prévoyance.

L'audit a couvert la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Rigobert PINGA PINGA
Directeur de l'Audit interne
et de l'évaluation



Fabrice DJILE
Auditeur en Charge